

Réunions d'information des nouveaux maires

Service : DIRECCTE – Unité départementale de la Marne

1 – Thème traité

Présentation de la DIRECCTE : Un interlocuteur unique pour les entreprises

2 – Textes de référence

3 – Rappel de la problématique et développement

La DIRECCTE est la direction régionale placée auprès du Préfet de région pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques de développement économique, de l'emploi, du travail, et de la protection du consommateur et de la concurrence.

La DIRECCTE :

- Est présente auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution ou des difficultés qu'elles rencontrent
- Accompagne leur création et leur développement
- Veille au respect de la réglementation du travail, à la qualité du dialogue social et des conditions de travail, facteurs de cohésion sociale et gage de compétitivité durable
- Garantit aux entreprises le respect des règles de la concurrence et la loyauté du fonctionnement des marchés

La DIRECCTE est organisée au niveau régional et départemental pour apporter une réponse de proximité aux acteurs socio-économiques.

Au niveau régional, 3 pôles métiers pour couvrir les besoins des entreprises :

- Le Pôle « 3 E » Entreprises, Emploi, Economie
- Le Pôle « T » Politique du Travail
- Le Pôle « C » Concurrence, Consommation

L'Unité Départementale de la DIRECCTE exerce à l'échelle départementale, au plus près des usagers et sous le pilotage fonctionnel du Pôle T et du Pôle 3E, les missions fixées par la directrice régionale. Dirigées par une responsable d'unité, correspondante naturelle du Préfet de département, elle constitue le niveau de proximité de la DIRECCTE pour les missions de contrôle de l'inspection du travail et de mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi.

Missions « Entreprises, Emploi et Economie »:

- développer les compétences des salariés-es dans le cadre d'une stratégie de croissance de l'activité et de l'emploi
- contrôler les activités de la formation professionnelle
- accompagner les jeunes, les demandeurs-ses d'emploi et les personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail
- anticiper et accompagner les mutations économiques
- soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises

Missions « Politique du Travail » :

- assurer le respect du droit du travail
- promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions de travail et la santé au travail
- appuyer le dialogue social et le développement de la représentation du personnel
- assurer la veille et le suivi des relations individuelles et collectives du travail

4 – Position du service de l'Etat